



Association
Vaulx en Velin Village

c/o Stéphane-Louis BERTIN

39 rue Franklin

69120 Vaulx-en-Velin

president@avvv.fr

06.79.34.73.34

Mairie de Vaulx-en-Velin

Madame la Maire

Place de la Nation

69120 Vaulx-en-Velin

Vaulx-en-Velin le 5 mars 2025

LR + AR (4 pages)

Objet : demande d'actions urgentes face au stationnement très dangereux au niveau du 69 rue Franklin

Madame la Maire,

Les dernières constructions réalisées rue Franklin sur le site des anciens établissements Dagier créent actuellement de gros soucis de stationnement au droit de ces constructions sur la voie publique.

Par courrier de recours gracieux que nous vous avons adressé le 19 décembre 2019, nous relevions à l'époque les points suivants au sujet du projet pour lequel vous aviez accordé un permis de construire (voir ci-dessous copie du courrier transmis à l'époque):

- Le manque de places de stationnement pour le projet :

Le projet présenté propose la création de 88 places de stationnement pour 56 logements. Ce nombre est insuffisant pour permettre le bon fonctionnement du site. Par nature les voitures seront plus nombreuses et surtout elles stationneront rue Franklin où il n'y a aucune place de stationnement public.

Le projet doit présenter les places de stationnement public nécessaires. Il ne le fait pas.

⇒ **Le présent permis de construire doit donc être retiré.**

- Le manque de places de stationnement pour le projet par rapport à l'actuel PLUH:

Le projet présenté propose la création de 88 places de stationnement pour 56 logements. Ce nombre est insuffisant.

L'évolution du PLU en PLUH le reconnaît d'ailleurs puisque, selon les nouvelles règles, ce sont 93 places de stationnement qui seraient à prévoir sur ce secteur dans le futur. Le projet ne prévoit donc pas suffisamment de places de stationnement.

⇒ **Le présent permis de construire doit donc être retiré.**

- La mauvaise utilisation des places de stationnement en box :

Le projet présenté propose la création de places de stationnement en box. Ces locaux sont très souvent utilisés en zone de stockage. Il est important de s'assurer de la bonne utilisation de ces locaux comme stationnement. Le permis ne le propose pas.

⇒ **Le présent permis de construire doit donc être retiré.**

- Des trottoirs non conformes :

Les trottoirs existants sont soit inexistant, soit trop petits. En tout état de cause ils sont non conformes aux trottoirs de la métropole, tout comme la voirie. La voirie n'est donc pas conforme à l'implantation d'un site aussi important.

⇒ **Le présent permis de construire doit donc être retiré.**

Or il s'avère qu'à ce jour soit plus d'un an après la livraison de l'opération immobilière, nos craintes se trouvent fondées :

- Le stationnement local est anarchique (voir photos jointes) ; les occupants des nouveaux logements ou leurs visiteurs se garent dans la rue, sur le bas-côté non aménagé ou dans le champ. C'est bien le signe manifeste qu'il manque des stationnements.
- Les trottoirs en face de l'opération (au niveau du 69 rue Franklin) ne sont toujours pas réalisés. Soit il n'y a pas de trottoirs, soit il s'agit d'un terrain agricole. Derechef, il n'y a pas non plus de places de stationnements matérialisée, alors que peu loin, en face de l'EHPAD pas en encore ouvert lui, des places ont déjà été créées.
- La situation est chaque jour dangereuse et les risques pris par les personnes sur place sont réels, d'autant plus à la sortie de l'école élémentaire située non loin.

Nous vous demandons donc Mme la Maire d'agir **dans la plus grande urgence** pour instituer des deux côtés de la route au droit de cette opération immobilière (autour du 69 rue Franklin) une interdiction de stationner, la faire respecter par des verbalisations régulières, et, de très vite faire réaliser les trottoirs utiles et les éventuels stationnements publics nécessaires.

Nous comptons sur vous, et,

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de nos sincères salutations.

Stéphane-Louis BERTIN
Président de l'AVVV



Copies :

- * Métropole
- * Adjoint du quartier du Village
- * Co-Présidente du conseil de quartier du village
- * Presse
- * Site web avvv.fr



